Règlement Sportif 2026/2027

Ligue des Hauts de France – indice C du 01/09/2026

Préambule

Le règlement sportif de la ligue des **Hauts de France** présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Comité Directeur de la ligue Hauts de France le **30/06/2026** a été homologué par le bureau stratégique de la FFR du **29/07/2026**, conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la FFR.

Le règlement sportif de la ligue des **Hauts de France** s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue des **Hauts de France** est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la ligue des **Hauts de France**.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par la Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison **2026/2027** pour la Ligue **Hauts de France**
- En troisième et dernière partie, les livrets de compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations **2026/2027** pour chaque niveau de compétition.

Contacts et organisation de la ligue des Hauts de France

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Compétitions Séniors	DUBAR, Bertrand	*2007g@ffr.fr*	07-86-89-14-05
Secrétariat administratif des Compétitions			03-20-19-02-60

Horaires d'ouverture du standard compétitions de la Ligue des Hauts de France :

- Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi : de 14h00 à 17h00
- Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Jeudi : de 14h00 à 17h00
- Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Table des matières

Préambule 1
I) Cadre règlementaire 3
1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions 3
2) Règlement financier des compétitions officielles 4
3) Accession en Promotion Nationale 4
4) Tableaux des qualifiés en Championnats de France 4
5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue des Hauts-de-France 5
II) Livret des compétitions 9
A. Régionale 1 9
1) Principes généraux 9
2) Listes des équipes participantes 9
3) Format de la compétition 10
B. Réserves Régionale 1 11
1) Principes généraux 11
2) Listes des équipes participantes 12
3) Format de la compétition 12
C. Régionale 2 13
1) Principes généraux 13
2) Listes des équipes participantes 13
3) Format de la compétition 14
D. Réserves Régionale 2 16
1) Principes généraux 16
2) Listes des équipes participantes 16
3) Format de la compétition 16
E. Promotion de Régionale 2 17
1) Principes généraux 17
2) Listes des équipes participantes 17
..... 18
3) Format de la compétition 18
F. Régionale 3 20
1) Principes généraux 20
2) Listes des équipes participantes 21
3) Format de la compétition 21
G. Annexes 24

I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

a. Article 320-1 : Le principe des invitations

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L'instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- Ont été interdites de compétition ;
- Ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- Ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- Ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- Ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- Ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie Fédérale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

<u>Catégorie A :</u> Compétitions soumises à l'application des règles de Worl Rugby ; sont concernées :

- **1ère Division Professionnelle, 2ème Division Professionnelle, Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, Reichel Espoirs Elite, Reichel Espoir Accession, Espoirs Nationaux, Espoirs Fédéraux, Elite 1 et 2 Féminines, Réserves Elites.**

<u>Catégorie B :</u> Compétitions soumises à l'application des règles Worl Rugby des « moins de 19 ans » ; sont concernées :

- **Elite Crabos, Elite Alamercery, National U18, National U16, inter-secteurs « moins de 18 ans » et inter-secteurs « moins de 17 ans », Elite Gauderman, Féminines « moins de 18 ans » à XV – Elite.**

<u>Catégorie C' :</u> Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre sans limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- **Fédérale 2, Fédérale 3, Fédérale B, Excellence B, Fédérale 1 Féminine.**

<u>Catégorie C :</u> Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon ; sont concernées :

- **Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du Championnat de France et, selon la réglementation, phase Régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines « moins de 18 ans » Interzones à XV, Challenge de la Fédération, Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV–Accession, ainsi que toutes les autres compétitions à XV.**

<u>Catégorie D :</u> Compétitions de jeu à X ; sont concernées :

- **Réserves de Régionale (phase régionale), Moins de 19 ans Régionale 3, Moins de 16 ans Régionale 3, Féminines régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans »**

<u>Catégorie E :</u> Compétitions à 7 ; sont concernées :

- **Compétition professionnelle de rugby à 7, Championnat de France des clubs « 18 ans et plus » à 7, Elite Crabos à 7 (moins de 18 ans), National – Régional U19 à 7 (moins de 19 ans), Elite Alamercery à 7 (moins de 16 ans), National – Régional U16 à 7 (moins de 16 ans), Elite Féminine (moins de 18 ans), Sélection de ligues Féminines (moins de 18 ans).**

<u>Catégorie F</u> : Compétitions à XII

- **Compétitions régionales « plus de 18 ans », « moins de 19 ans », « moins de 16 ans »**

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. Article 330-1 : Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des Championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des Championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Promotion de Régionale 1, Régionale 2, Promotion de Régionale 2, Régionale 3, Promotion de Régionale 3, Réserves Régionales 1, 2 et 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale Régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la Ligue des Hauts de France est régi par l'article 641 des règlements généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par l'avis hebdomadaire **n° XXXX** pour la saison **2026/2027**.

3) Accession en Promotion Nationale

Le Comité Directeur de la FFR, lors de sa séance du 02/07/2026, a validé le principe d'accession à l'issue de la saison 2026/2027 :

Les modalités d'accession à la Promotion Nationale seront les suivantes :

- **10 équipes accèdent de la Régionale 1 à la Promotion Nationale à l'issue de la saison 2026/2027 :**
 - **Les 8 équipes en ¼ de finale de championnat de France de Régionale 1**
 - **Les 2 équipes issues des barrages d'accession en Promotion Nationale**

Les équipes 3 ainsi que les équipes ne respectant pas les obligations sportives de la saison en cours ne peuvent participer au championnat de France de Régionale 1

4) Tableaux des qualifiés en Championnats de France

❖ Nombre de qualifiés en Championnats de France par Ligue Régionale pour la saison **2027/2028**

LIGUE	R1 et PR1	R2 et PR2	REGIONALE 3	RESERVES R1	RESERVES R2
AUVERGNE RHÔNE ALPES	12	11	10	12	**NC**
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	3	4	4	**NC**
BRETAGNE	3	2	3	3	**NC**
CENTRE VAL DE LOIRE	3	2	3	3	**NC**
GRAND EST	3	2	3	3	**NC**
HAUTS DE FRANCE	**2**	**3**	**2**	**2**	**NC**
ILE DE FRANCE	6	6	5	6	**NC**
NORMANDIE	2	2	2	2	**NC**
NOUVELLE AQUITAINE	12	12	14	12	**NC**
OCCITANIE	12	15	12	12	**NC**
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	**NC**
PACA + CORSE	3	4	4	3	**NC**

5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue des Hauts-de-France

c. Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R. A ce titre, les Ligues Régionales préciseront les horaires de leurs rencontres pour chaque compétition :

- Les rencontres masculines des équipes premières séniors seront programmées :
 - Le dimanche à **15h00** pour les **Régionale 1, 2, 3 et Promotion de régionale 2**
 - Le dimanche à **13h15** pour les équipes **réserve de Régionale 1, 2 et 3**

d. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des règlements généraux de la F.F.R

e. Conditions de participation des joueurs en phase qualificative

Il est fait application l'article 220 des règlements généraux de la F.F.R

f. Conditions de participations des joueurs en phase finale

Il est fait application de l'article 320-2 des règlements généraux de la F.F.R.

g. Renoncement aux droits acquis

Il est fait application de l'article 323 des règlements généraux de la F.F.R

h. Remplacement d'un club

Il est fait application de l'article 344 des règlements généraux de la F.F.R

*i. Règlement financier spécifique à la **Ligue des Hauts de France***

Le règlement financier spécifique à la ligue des Hauts de France sera consultable sur le site de la ligue des **Hauts de France** après validation par le comité directeur lors de la réunion prévue le **24/08/2026**

j. Application de la Charte de l'Arbitrage

La Charte de l'Arbitrage est détaillée dans les règlements généraux de la FFR au titre 2 de l'Annexe III

*k. Participation au championnat de France pour la **Ligue des Hauts de France***

Tout club ou entente qualifié pour le Championnat de France se doit d'y participer.

Les clubs qui ne se présenteraient pas au 1er tour du championnat de France se verront sanctionnés comme suit :

1. **En cas de qualification pour le niveau de compétition supérieur, le club serait déchu de ce droit qui reviendrait à l'équipe suivante au classement**
2. **Le club serait pénalisé d'une amende de 1000 €**

I. Obligations sportives :

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	OBLIGATIONS SPORTIVES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT *(Les mesures ci-dessous se cumulent)*
Régionale 1	**Séniors :** ➢ **1 équipe** engagée dans le championnat de réserves de régionale 1 **en jeu à XV**	➢ 1er Forfait = **- 2 points** à l'équipe "une" engagée en R1 ➢ 2ème Forfait = **- 2 points** à l'équipe "une" engagée en R1 ➢ Forfait général (3ème Forfait) : ***Non-participation aux phases finales de régionale*** *L'équipe « une » de l'équipe fautive engagée en régionale 1 sera classée 8ème de la phase qualificative et disputera la rencontre de maintien en matchs aller et retour, si plusieurs équipes sont concernées, la première équipe fautive sera classée 8ème, la suivante sera classée 7ème, et ainsi de suite.*
	Moins de 1G ans : ➢ 1 équipe en nom propre ou en rassemblement *En cas de rassemblement :* Avoir au minimum **5 licenciés** compétition au **31 décembre 2026**	➢ **Effectif < 5 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 1
	Moins de 16 ans : ➢ 1 équipe en nom propre ou en rassemblement *En cas de rassemblement :* Avoir au minimum **5 licenciés** compétition au **31 décembre 2026**	➢ **Effectif < 5 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 1
	Ecole de Rugby : ➢ **35** licenciés(es) au 31 décembre **2026**	➢ **Effectif = 0 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 1, ***Et non-participation aux phases finales régionales*** ➢ **Effectif < 35 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe « une » engagée en Régionale 1
Régionale 2	**Séniors :** ➢ **1 équipe** engagée dans le championnat de réserves de régionale 2 **en jeu à XV-XII-X**	➢ 1er Forfait = **- 2 points** à l'équipe "une" engagée en R2 ➢ 2ème Forfait = **- 2 points** à l'équipe "une" engagée en R2 ➢ Forfait général (3ème Forfait) : ***Non-participation aux phases finales de régionale*** *L'équipe « une » de l'équipe fautive engagée en régionale 2 sera classée 8ème de la phase qualificative et disputera la rencontre de maintien en matchs aller et retour, si plusieurs équipes sont concernées, la première équipe fautive sera classée 8ème, la suivante sera classée 7ème, et ainsi de suite.*
	Moins de 1G ans : ➢ 1 équipe en nom propre ou en rassemblement *En cas de rassemblement :* Avoir au minimum **4 licenciés** compétition au **31 décembre 2026**	➢ **Effectif < 4 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 2
	Moins de 16 ans : ➢ 1 équipe en nom propre ou en rassemblement *En cas de rassemblement :* Avoir au minimum **4 licenciés** compétition au **31 décembre 2026**	➢ **Effectif < 4 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 2
	Ecole de Rugby : ➢ **25** licenciés(es) au 31 décembre **2026**	➢ **Effectif = 0 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 2, ***Et non-participation aux phases finales régionales*** ➢ **Effectif <35 :** ❖ **-4 points** à l'équipe « une » engagée en Régionale 2
Promotion de Régionale 2	**Moins de 16 ans :** Avoir au minimum 3 **licenciés** compétition au **31 décembre 2026**	➢ **Effectif < 3 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Promotion de Régionale 2
	Moins de 1G ans : Avoir au minimum 3 **licenciés** compétition au **31 décembre 2026**	➢ **Effectif < 3 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Promotion de Régionale 2
	Ecole de Rugby : **20 licenciés(es)** au 31 décembre **2026**	➢ **Effectif < 20 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Promotion R2, ***Et non-participation aux phases finales régionales***
Régionale 3	**Equipes « jeunes » :** 4 licenciés(es) sur les 2 catégories (M-16 et M-19)	➢ **Effectif < 4 :** ❖ **- 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 3
	Ecole de Rugby : **15** licenciés au 31 décembre **2026**	➢ **Effectif = 0 : - 4 points** à l'équipe "une" engagée en Régionale 3, ***Et non-participation aux phases finales régionales***

Dérogation :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une commune de moins de 10000 habitants, ou un canton de moins de 20000 habitants. (Statistique en vigueur selon l'INSEE)

m. Gestion des cas de refus d'évoluer au niveau de compétition acquis au titre des droits sportifs pour la ***Ligue des Hauts de France***

Tout club ou entente qui manifesterait son souhait d'évoluer au niveau inférieur de compétition de celui acquis au titre des droits sportifs sera autorisé à évoluer au niveau inférieur.

Toutefois, le club ne sera pas autorisé à accéder aux phases finales du Championnat Régional, et par voie de conséquence ne pourrait prétendre à l'accession au niveau supérieur de compétition pour la saison en cours

n. Gestion des forfaits

Les équipes en forfait général durant la phase de qualification ne seront pas autorisées à participer aux phases finales du championnat Régionale, et par voie de conséquences au championnat de France de sa catégorie.

Les équipes déclarant forfait lors des phases finales régionales d'accession, ne seront pas autorisées à participer à la suite des phases finales. Les équipes fautives seront classées à la dernière place de la phase pour laquelle elles sont qualifiées à l'issue de la phase qualificative

Exemple :

- Une équipe de Régionale 2 fini 3ème de la phase de qualification, si elle se retrouve en situation de forfait lors de son barrage d'accession aux demi-finales, elle sera classée **6ème** et ne disputera pas le match suivant de la phase finale.

Calendrier général

	Régionale 1	Réserves Régionale 1	Régionale 2	Réserves Régionale 2	Promotion de Régionale 2	Régionale 3
SEPTEMBRE 2026						
06						
13						
20	A1	A1	A1	A1	A1	A1
27	A2	A2	A2	A2	A2	A2
OCTOBRE 2026						
04	A3	A3	A3	A3	A3	A3
11						A4
18	Seven	Seven	Seven	Seven	Seven	Seven
25						
NOVEMBRE 2026						
01	A4	A4	A4	A4	A4	A5
08	A5	A5	A5	A5	A5	A6
15	A6	A6	A6	A6	A6	A7
22						
29	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	A8
DECEMBRE 2026						
06	A7	A7	A7	A7	A7	Repli
13	R1	R1	R1	R1	R1	A9
20						
27						
JANVIER 2027						
03						
10						A10
17	R2	R2	R2	R2	R2	Repli
24	R3	R3	R3	R3	R3	A11
31						
FEVRIER 2027						
07	R4	R4	R4	R4	R4	J1
14	R5	R5	R5	R5	R5	J2
21	Seven	Seven	Seven	Seven	Seven	Seven
28						
MARS 2027						
07	R6	R6	R6	R6	R6	J3
14	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	J4
21	R7	R7	R7	R7	R7	Repli
28	Seven	Seven	Seven	Seven	Seven	J5
AVRIL 2027						
04	QUART	DEMI	QUART	DEMI	QUART	
11	DEMI	DEMI	DEMI	DEMI	DEMI	DEMI
18	DEMI		DEMI		DEMI	DEMI
25						
MAI 2027						
02						
09	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE ?
16	1/32	1/32	1/32	1/8	1/32	1/32
23	1/16	1/16	1/16	QUART	1/16	1/16
30	1/8	1/8	1/8		1/8	1/8
JUIN 2027						
06				DEMI		
13	QUART	QUART	QUART	FINALE	QUART	QUART
20	DEMI	DEMI	DEMI		DEMI	DEMI
27	FINALE	FINALE	FINALE		FINALE	FINALE

II) Livret des compétitions

A. Régionale 1

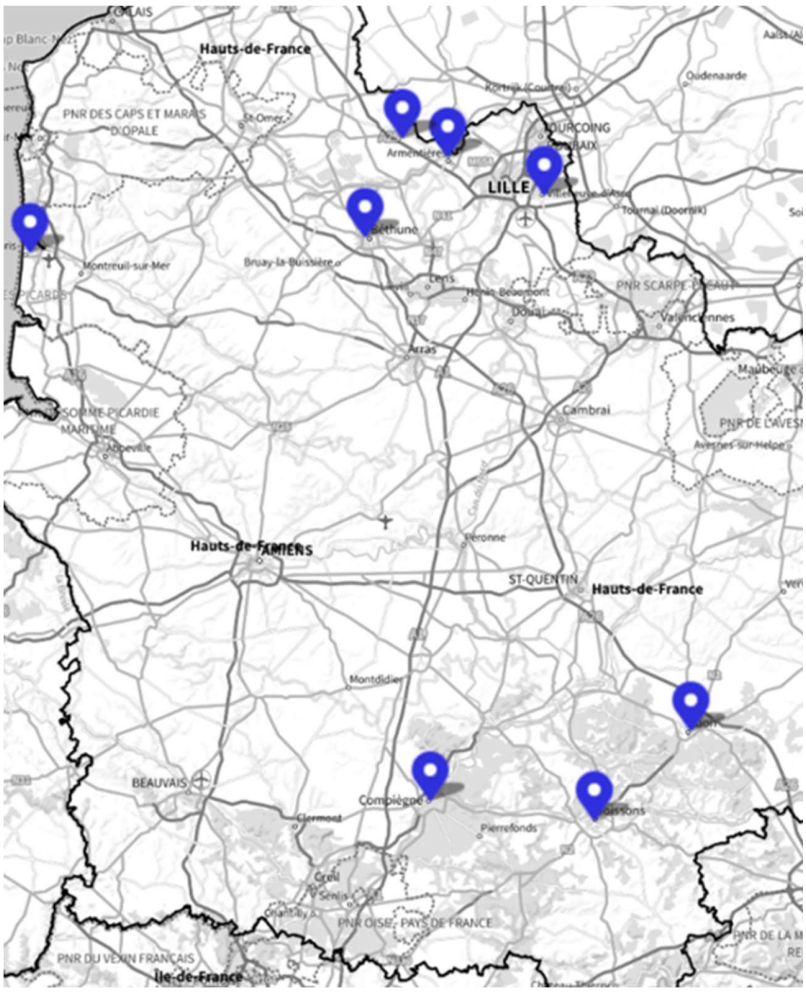
1) Principes généraux

Pour la saison **2026/2027**, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes
- Une phase finale Régionale :
 - Les 2 premiers de la phase qualificative sont directement qualifiés en ½ finales.
 - Les équipes classées de la 3ème à la 6ème place disputeront des barrages donnant accès aux ½ finales
- Une phase finale de Championnat de France

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
SOISSONS / CHATEAU-THIERRY / MONTREUIL	202627200700XXRST
STADE VILLENEUVOIS	4550W
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS	4608J
RUGBY CLUB BETHUNOIS	4524T
C LEO LAGRANGE ARMENTIERES	5473Z
RUGBY CLUB DE LAON	4537G
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB	6907H
XV BAILLEULOIS	6552X



3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 8 associations sont réparties en 1 poule de 8 équipes

POULE 1
SOISSONS / CHATEAU-THIERRY / MONTREUIL
STADE VILLENEUVOIS
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS
RUGBY CLUB BETHUNOIS
C LEO LAGRANGE ARMENTIERES
RUGBY CLUB DE LAON
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB
XV BAILLEULOIS

Les équipes de la poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	17/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	24/01/2027
A4	01/11/2026	**R4**	07/02/2027
A5	08/11/2026	**R5**	14/02/2027
A6	15/11/2026	**R6**	07/03/2027
A7	06/12/2026	**R7**	21/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	29/11/2026
REPLI 2	14/03/2027

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

- Les 2 premiers de la phase de qualification sont directement qualifiés pour les demi-finales
- Les barrages d'accès aux demi-finales opposeront le 3ème au 6ème ainsi que le 4ème au 5ème
- Un match de opposera le 7ème au 8ème

c. Les oppositions :

REGIONALE 1	
Barrages d'accession aux Demi-Finales	*L'équipe classée 3ème reçoit l'équipe classée 6ème* *L'équipe classée 4ème reçoit l'équipe classée 5ème* *En matchs secs le **04/04/2027*** *Le match se jouera chez l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative*
Matchs de Classement	*L'équipe classée 7ème contre l'équipe classée 8ème* *En matchs aller et retour les **4 et 11/04/2027*** *Le match retour se jouera chez l'équipe classée 7ème à l'issue de la phase qualificative*

Demi-Finales	**1ère demi-finale :** *L'équipe classée 1ère jouera contre le vainqueur du match de barrage ayant opposé les équipes classées 4ème et 5ème de la phase qualificative* **2ème demi-finale :** *L'équipe classée 2ème jouera contre le vainqueur du match de barrage ayant opposé les équipes classées 3ème et 6ème de la phase qualificative* *En matchs aller et retour les **11 et 18/04/2027*** *Le match retour se jouera chez le mieux classé de la phase de qualification* *L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase qualificative sera classée 3ème*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le **dimanche 09/05/2027 ?***

d. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en Championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en Championnat de France de Régionale 1
- 2 équipes en Championnat de France de Promotion de Régionale 1

Les équipes finalistes seront proposées pour participer au Championnat de France de Régionale 1

Les équipes demi-finalistes seront proposées pour participer au Championnat de France de Promotion de Régionale 1

*e. Affectations pour la saison **2027/2028***

Les modalités d'accession à la Promotion Nationale seront les suivantes :

- **10 équipes accèdent de la Régionale 1 à la Promotion Nationale à l'issue de la saison 2026/2027 :**
 - **Les 8 équipes en ¼ de finale de championnat de France de Régionale 1**
 - **Les 2 équipes issues des barrages d'accession en Promotion Nationale**
- Relégation en Régionale 2

L'équipe classée à la 8ème place de la poule à l'issue des phases finales régionales sera reléguée en Régionale 2

- Composition de la Régionale 1 pour la saison **2027/2028**

La compétition de Régionale 1 regroupera pour la saison 2027-2028, 8 associations :
- - Les équipes de Régionale 1 non qualifiée pour le niveau supérieur de compétition
- - La ou les équipes reléguées de Fédérale 3 à l'issue de la saison 2025-2026
- - L'équipe promue de Régionale 2 à l'issue de la saison 2025-2026

Le nombre d'équipes reléguées en régionale 2 sera directement liée au nombre de relégations de Fédérale 3, et au nombre d'accessions de régionale 1 au niveau supérieur.

B. Réserves Régionale 1

1) Principes généraux

Pour la saison **2026/2027**, la compétition de Réserve Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poule
- Une phase finale régionale :
 - Les équipes classées aux 4 premières places de la poule sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en demi-finale
- Une phase finale de Championnat de France

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
SOISSONS / CHATEAU-THIERRY / MONTREUIL	202627200700XXRST
STADE VILLENEUVOIS	4550W
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS	4608J
RUGBY CLUB BETHUNOIS	4524T
C LEO LAGRANGE ARMENTIERES	5473Z
RUGBY CLUB DE LAON	4537G
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB	6907H
XV BAILLEULOIS	6552X

3) Format de la compétition

a. *Phase qualificative*

Les 8 équipes sont réparties en 1 poule

POULE 1
SOISSONS / CHATEAU-THIERRY / MONTREUIL
STADE VILLENEUVOIS
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS
RUGBY CLUB BETHUNOIS
C LEO LAGRANGE ARMENTIERES
RUGBY CLUB DE LAON
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB
XV BAILLEULOIS

Les équipes se rencontrent en match « aller » et « retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipes

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	17/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	24/01/2027
A4	01/11/2026	**R4**	07/02/2027
A5	08/11/2026	**R5**	14/02/2027
A6	15/11/2026	**R6**	07/03/2027
A7	06/12/2026	**R7**	21/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	29/11/2026
REPLI 2	14/03/2026

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la FFR

b. *Phase finale*

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale Régionale qui démarrera en demi-finale

c. *Les oppositions :*

RESERVE REGIONALE 1	
Demi-Finales	***1ère demi-finale :*** *l'équipe classée 1ère sera opposée à l'équipe classée 4ème de la phase de qualification* ***2ème demi-finale :*** *l'équipe classée 2ème sera opposée à l'équipe classée 3ème de la phase de qualification* *En matchs aller et retour les* ***4 et 11/04/2027*** ***Le match retour se jouera chez le mieux classé de la phase de qualification*** *L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase régulière sera classée 3ème du championnat de réserves de régionale 1.*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le* ***dimanche 09/05/2027 ?***

d. *Qualifications en Championnat de France*

Le tableau des qualifiés en Championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en Championnat de France de réserves de Régionale 1

Les équipes finalistes seront invitées à participer au Championnat de France de réserves de Régionale 1

C. Régionale 2

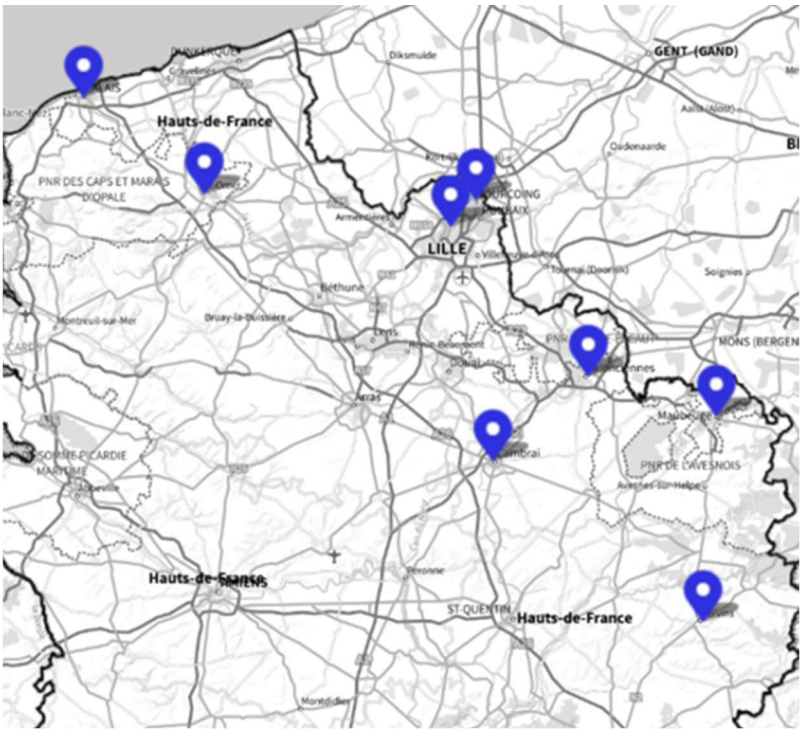
1) Principes généraux

Pour la saison **2026/2027**, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes
- Une phase finale régionale :
 - Les 2 premiers de la phase qualificative sont directement qualifiés en ½ finales.
 - Les équipes classées de la 3ème à la 6ème place disputeront des barrages donnant accès aux ½ finales
- Une phase finale de Championnat de France

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
R OL C TOURCOING	4548U
SAINT-OMER / MILLAM	4546S
THIERACHE	6978K
R C SAMBRE MAUBEUGE	4542M
AMICALE DU RUGBY CALAISIEN	4542V
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	4549V
OL MARCQUOIS RUGBY équipe 3	4541L
CAMBRAI	4527W



3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 8 associations sont réparties en 1 poule de 8 équipes

POULE 1
R OL C TOURCOING
SAINT-OMER / MILLAM
THIERACHE
R C SAMBRE MAUBEUGE
AMICALE DU RUGBY CALAISIEN
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS
OL MARCQUOIS RUGBY équipe 3
CAMBRAI

Les équipes de la poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	17/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	24/01/2027
A4	01/11/2026	**R4**	07/02/2027
A5	08/11/2026	**R5**	14/02/2027
A6	15/11/2026	**R6**	07/03/2027
A7	06/12/2026	**R7**	21/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	29/11/2026
REPLI 2	14/03/2026

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

- Les 2 premiers de la phase de qualification sont directement qualifiés pour les demi-finales
- Les barrages d'accès aux demi-finales opposeront le 3ème au 6ème ainsi que le 4ème au 5ème
- Un match de classement opposera le 7ème au 8ème

c. Les oppositions :

REGIONALE 2	
Barrages d'accession aux Demi-Finales	*L'équipe classée 3ème reçoit l'équipe classée 6ème* *L'équipe classée 4ème reçoit l'équipe classée 5ème* *En matchs secs le **04/04/2027*** *Le match se jouera chez l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative*
Matchs de Classement	*L'équipe classée 7ème contre l'équipe classée 8ème* *En matchs aller et retour les **4 et 11/04/2027*** *Le match retour se jouera chez l'équipe classée 7ème à l'issue de la phase qualificative*
Demi-Finales	**1ère demi-finale :** *L'équipe classée 1ère jouera contre le vainqueur du match de barrage ayant opposé les équipes classées 4ème et 5ème de la phase qualificative* **2ème demi-finale :** *L'équipe classée 2ème jouera contre le vainqueur du match de barrage ayant opposé les équipes classées 3ème et 6ème de la phase qualificative* *En matchs aller et retour les **11 et 18/04/2027*** *Le match retour se jouera chez le mieux classé de la phase de qualification* *L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase qualificative sera classée 3ème*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le **dimanche 09/05/2027***

d. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en Championnat de France prévoit la qualification de :

- **3** équipes en Championnat de France de Régionale 2

Les équipes finalistes seront proposées pour participer au Championnat de France de Régionale 2, **ainsi que l'équipe classée 3ème à l'issue des phases finales**

Les équipes 3 ne sont pas autorisées à participer au championnat de France

*e. Affectations pour la saison **2027/2028***

- Promotion en Régionale 1

L'équipe vainqueur de la finale du Championnat de Régionale 2 sera promue en Régionale 1

- Relégation en Promotion de Régionale 2

L'équipe classée à la 8ème place de la poule à l'issue de la phase finale régionale sera reléguée en Promotion de régionale 2

- Composition de la Régionale 2 pour la saison **2027/2028**

La compétition de Régionale 2 regroupera pour la saison **2027/2028**, 8 associations :
 - Les équipes de Régionale 2 non reléguées à l'issue de la saison **2026/2027**
 - L'équipe reléguée de Régionale 1 à l'issue de la saison **2026/2027**
 - L'équipe promue de Promotion de Régionale 2 à l'issue de la saison **2026/2027**

Le nombre d'équipes reléguées en promotion de régionale 2 sera directement liée au nombre de relégations de Régionale 2.

D. Réserves Régionale 2

1) Principes généraux

Pour la saison **2026/2027**, la compétition de Réserve Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C, F et D : Compétitions de **jeu à XV, XII et X** avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poule
- Une phase finale régionale :
 - Les équipes classées aux 4 premières places de la poule sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en demi-finale
- Une phase finale de Championnat de France

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
R OL C TOURCOING	4548U
SAINT-OMER / MILLAM	4546S
THIERACHE	6978K
R C SAMBRE MAUBEUGE	4542M
AMICALE DU RUGBY CALAISIEN	4542V
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	4549V
OL MARCQUOIS RUGBY équipe 3	4541L
CAMBRAI	4527W

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 8 équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes

POULE 1
R OL C TOURCOING
SAINT-OMER / MILLAM
THIERACHE
R C SAMBRE MAUBEUGE
AMICALE DU RUGBY CALAISIEN
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS
OL MARCQUOIS RUGBY équipe 3
CAMBRAI

Les équipes se rencontrent en matchs « aller » et « retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipes

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	27/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	04/10/2026	**R2**	17/01/2027
A3	11/10/2026	**R3**	24/01/2027
A4	01/11/2026	**R4**	07/02/2027
A5	08/11/2026	**R5**	14/02/2027
A6	15/11/2026	**R6**	07/03/2027
A7	06/12/2026	**R7**	21/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	29/11/2026
REPLI 2	14/03/2026

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la FFR

b. Phase finale

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale Régionale qui démarrera en demi-finale

c. Les oppositions

RESERVE REGIONALE 2	
Demi-Finales	***1ère demi-finale :*** *l'équipe classée 1ère sera opposée à l'équipe classée 4ème de la phase de qualification* ***2ème demi-finale :*** *l'équipe classée 2ème sera opposée à l'équipe classée 3ème de la phase de qualification* *En matchs aller et retour les* ***4 et 11/04/2027*** ***Le match retour se jouera chez le mieux classé de la phase de qualification*** *L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase régulière sera classée 3ème du championnat de réserves de régionale 1.*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le* ***dimanche 09/05/2027***

d. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en Championnat de France prévoit la qualification de :

- Le nombre d'équipes qualifiées en Championnat de France de réserves de Régionale 2 sera connu ultérieurement

Les équipes 3 ne sont pas autorisées à participer au championnat de France

E. Promotion de Régionale 2

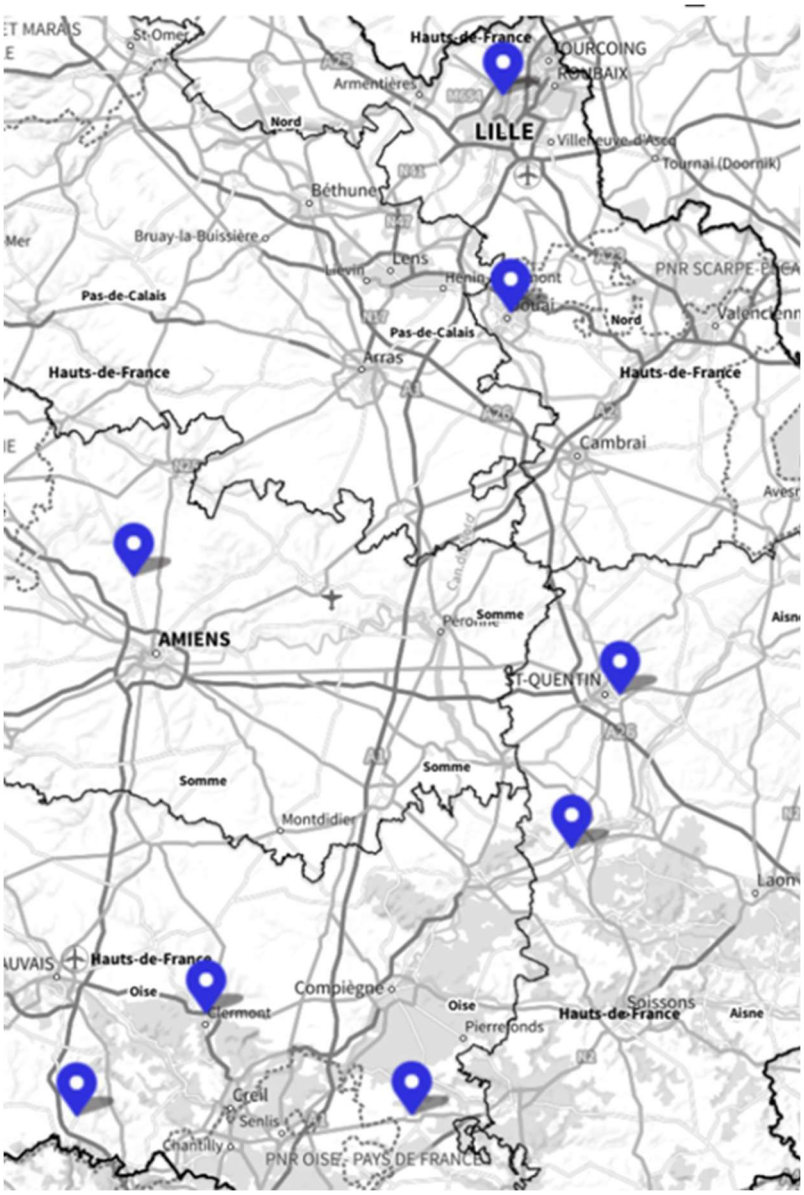
1) Principes généraux

Pour la saison **2026/2027**, la compétition de Promotion de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes
- Une phase finale régionale :
 - Les 2 premiers de la phase qualificative sont directement qualifiés en ½ finales.
 - Les équipes classées de la 3ème à la 6ème place disputeront des barrages donnant accès aux ½ finales
- Une phase finale de Championnat de France

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
L'OVALE RACING CLUB MARQUETTOIS	5884W
RUGBY OLYMPIQUE FLESSELLES	7073N
MERU LES SABLONS	6540J
CLERMONT CLUB RUGBY	4615S
RACING CL ST QUENTINOIS	4547T
RUGBY CLUB CHAUNOIS	4528X
DOUAI RUGBY OLYMPIQUE	5898L
CREPY / PLESSIS-LAGNY	202627200700XXRST



3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 8 associations sont réparties en 1 poule de 8 équipes

POULE 1
L'OVALE RACING CLUB MARQUETTOIS
RUGBY OLYMPIQUE FLESSELLES
MERU LES SABLONS
CLERMONT CLUB RUGBY
RACING CL ST QUENTINOIS
RUGBY CLUB CHAUNOIS
DOUAI RUGBY OLYMPIQUE
CREPY / PLESSIS-LAGNY

Les équipes de la poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	27/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	04/10/2026	**R2**	17/01/2027
A3	11/10/2026	**R3**	24/01/2027
A4	01/11/2026	**R4**	07/02/2027
A5	08/11/2026	**R5**	14/02/2027
A6	15/11/2026	**R6**	07/03/2027
A7	06/12/2026	**R7**	21/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	29/11/2026
REPLI 2	14/03/2026

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

- Les 2 premiers de la phase de qualification sont directement qualifiés pour les demi-finales
- Les barrages d'accès aux demi-finales opposeront le 3ème au 6ème ainsi que le 4ème au 5ème
- Un match de classement opposera le 7ème au 8ème

c. Les oppositions :

PROMOTION de REGIONALE 2	
Barrages d'accession aux Demi-Finales	*L'équipe classée 3ème reçoit l'équipe classée 6ème* *L'équipe classée 4ème reçoit l'équipe classée 5ème* *En matchs secs le **04/04/2027*** *Le match se jouera chez l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative*
Matchs de Classement	*L'équipe classée 7ème contre l'équipe classée 8ème* *En matchs aller et retour les **4 et 11/04/2027*** *Le match retour se jouera chez l'équipe classée 7ème à l'issue de la phase qualificative*
Demi-Finales	**1ère demi-finale :** *L'équipe classée 1ère jouera contre le vainqueur du match de barrage ayant opposé les équipes classées 4ème et 5ème de la phase qualificative* **2ème demi-finale :** *L'équipe classée 2ème jouera contre le vainqueur du match de barrage ayant opposé les équipes classées 3ème et 6ème de la phase qualificative* *En matchs aller et retour les **11 et 18/04/2027*** *Le match retour se jouera chez le mieux classé de la phase de qualification* *L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase qualificative sera classée 3ème*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le **jeudi 06/05/2027 ?***

d. Qualifications en championnat de France

Le tableau des qualifiés en Championnat de France prévoit la qualification de :

- **3 équipes** en Championnat de France de Promotion de Régionale 2

Les équipes finalistes seront invitées à participer au Championnat de France de Promotion de Régionale 2, **ainsi que l'équipe classée 3ème à l'issue des phases finales**

*e. Affectations pour la saison **2027/2028***

- Promotion en Régionale 2

L'équipe vainqueur de la finale du Championnat de Promotion de Régionale 2 sera promue en Régionale 2

- Relégation en Régionale 3

L'équipe classée à la 8ème place de la poule à l'issue de la phase qualificative sera reléguée en Régionale 3

- Composition de la Promotion de Régionale 2 pour la saison **2027/2028**

La compétition de Promotion de Régionale 2 regroupera pour la saison **2027/2028**, 8 associations :

 - Les équipes de Promotion de Régionale 2 non reléguées à l'issue de la saison **2026/2027**
 - L'équipe reléguée de Régionale 2 à l'issue de la saison **2026/2027**
 - L'équipe promue de Régionale 3 à l'issue de la saison **2026/2027**

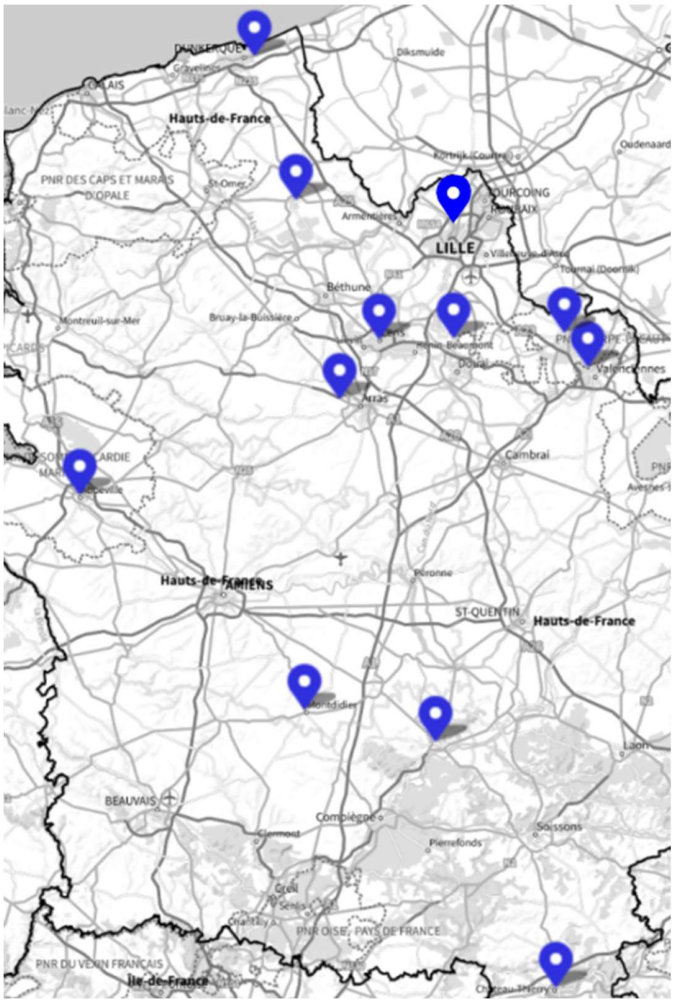
Le nombre d'équipes reléguées en régionale 3 sera directement liée au nombre de relégations de promotion de régionale 2.

F. Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison **2026/2027**, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase préliminaire : les 12 équipes sont réparties en 1 poule de 12 équipes
- Une phase qualificative : les 12 équipes sont réparties en 2 poules de niveau
- Une phase finale régionale : qui débutera en demi-finale
- Une phase finale de Championnat de France



2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
RUGBY CLUB FLANDRES LITTORAL NORD	7624R
RUGBY CLUB ANZINOIS	7106Z
AAE LEFOREST	5928U
MONTDIDIER	7041D
RUGBY CLUB NOYONNAIS	4673E
DUISANS / ARRAS	202627200700XXRST
RUGBY CLUB HAZEBROUCK	4535E
RUGBY CLUB AMANDINOIS	4545R
RST. SOISSONS / CHATEAU THIERRY / MONTREUIL AUX LIONS	202627200700XXRST
RUGBY CLUB LENS LIEVIN	7043F
ABBEVILLE / AMIENS	202627200700XXRST
L'OVALE RACING CLUB MARQUETTOIS (équipe 2)	5884W

3) Format de la compétition

a. Phase préliminaire

Les 11 associations sont réparties en 1 poule de 11 équipes

REGIONALE 3
RUGBY CLUB FLANDRES LITTORAL NORD
RUGBY CLUB ANZINOIS
AAE LEFOREST
MONTDIDIER
RUGBY CLUB NOYONNAIS
DUISANS / ARRAS
RUGBY CLUB HAZEBROUCK
RUGBY CLUB AMANDINOIS
CHATEAU THIERRY / MONTREUIL AUX LIONS / SOISSONS
RUGBY CLUB LENS LIEVIN
ABBEVILLE / AMIENS
L'OVALE RACING CLUB MARQUETTOIS (équipe 2)

Les équipes se rencontrent en matchs « aller » uniquement selon le calendrier ci-après, soit 11 rencontres par équipe, réparties sur 11 journées

CALENDRIER DE LA PHASE PRELIMINAIRE R3	
A1	20/09/2026
A2	27/09/2026
A3	04/10/2026
A4	11/10/2026
A5	01/11/2026
A6	08/11/2026
A7	15/11/2026
A8	06/12/2026
A9	13/12/2026
A10	10/01/2027
A11	24/01/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	29/01/2026
REPLI 2	17/01/2027

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 11 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

Cas particulier de l'équipe 2 de Marquette :

L'équipe « une » du club de marquette évolue en Promotion de régionale 2. De ce fait, l'équipe 2 de Marquette ne sera pas autorisée à participer à la poule haute de Régionale 3. Par conséquent, si elle finit classée à l'une des 6 premières places de la phase préliminaire, elle sera positionnée à la 7ème place, et participera à la phase qualificative de la poule basse. Dans ce cas, l'équipe classée 7ème sera donc invitée à participer à la poule haute de régionale 3

L'équipe 2 de Marquette pourra participer aux phases finales de la poule basse de régionale 3, et sera invitée à participer au championnat de France de Promotion de régionale 3 si elle en gagne le droit sportivement.

b. Phase qualificative

Les 12 associations sont réparties en 2 poules :

- 1 poule haute de régionale 3 composée des équipes classées de 1 à 6

POULE HAUTE R3
Equipe classée 1ère de la phase préliminaire
Equipe classée 2ème de la phase préliminaire
Equipe classée 3ème de la phase préliminaire
Equipe classée 4ème de la phase préliminaire
Equipe classée 5ème de la phase préliminaire
Equipe classée 6ème de la phase préliminaire

Les équipes se rencontrent en matchs « retour » uniquement selon le calendrier ci-après, soit 5 rencontres par équipe, réparties sur 5 journées

CALENDRIER DE LA POULE HAUTE R3	
R1	07/02/2027
R2	14/02/2027
R3	07/03/2027
R4	14/03/2027
R5	28/03/2027
DATES DE REPLI	
REPLI 1	21/03/2026

Les points acquis lors de la phase préliminaire contre les équipes qualifiées dans cette poule seront conservés.

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 6 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

- 1 poule basse de régionale 3 composée des équipes classées de 7 à 12

PROMOTION DE REGIONALE 3
Equipe classée 7ème de la phase préliminaire
Equipe classée 8ème de la phase préliminaire
Equipe classée 9ème de la phase préliminaire
Equipe classée 10ème de la phase préliminaire
Equipe classée 11ème de la phase préliminaire
Equipe classée 12ème de la phase préliminaire

Les équipes se rencontrent en matchs « retour » uniquement selon le calendrier ci-après, soit 4 rencontres par équipe, réparties sur 5 journées

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE R3	
R1	07/02/2027
R2	14/02/2027
R3	07/03/2027
R4	14/03/2027
R5	28/03/2027
DATES DE REPLI	
REPLI 1	21/03/2026

Les points acquis lors de la phase préliminaire contre les équipes qualifiées dans cette poule seront conservés.

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 5 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

c. Phase finale

Les 4 premiers de chacune des poules sont qualifiés pour les demi-finales.

d. Les oppositions :

Poule haute REGIONALE 3	
DEMI-FINALES	**1ère demi-finale :** *L'équipe classée 1ère reçoit l'équipe classée 4ème à l'issue de la phase qualificative* **2ème demi-finale :** *L'équipe classée 2ème reçoit l'équipe classée 3ème à l'issue de la phase qualificative* *En match aller et retour les **11 et 18/04/2027***
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le **dimanche 09/05/2027 ?***
Poule basse REGIONALE 3	
DEMI-FINALES	**1ère demi-finale :** *L'équipe classée 1ère reçoit l'équipe classée 4ème à l'issue de la phase qualificative* **2ème demi-finale :** *L'équipe classée 2ème reçoit l'équipe classée 3ème à l'issue de la phase qualificative* *En match sec le **11 et 18/04/2027***
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec **le dimanche 09/05/2027 ?***

e. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en Championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en Championnat de France de Régionale 3

Les équipes *finalistes de la poule haute de Régionale 3* seront proposées pour participer au Championnat de France de *Régionale 3*

- 2 équipes en Championnat de France de Promotion de Régionale 3

Les équipes *finalistes de la poule basse de Régionale 3* seront proposées pour participer au Championnat de France de *Promotion de Régionale 3*

*f. Affectations pour la saison **2027/2028***

- Composition de la Régionale 3 pour la saison **2027/2028**

La compétition de Régionale 3 regroupera pour la saison **2027/2028**

- L'équipe reléguée de Promotion de Régionale 2 à l'issue de la saison **2026/2027**
- L'ensemble des équipes qui en feront la demande

G. Annexes

a. *Accessions et relégations pour la saison **2027/2028***

Système d'accessions et relégations de la Ligue des **Hauts de France** à l'issue de la saison **2026/2027**, en fonction du nombre de clubs de la Ligue des **Hauts de France**, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3, et du nombre de clubs accédant à la Promotion Nationale

Clubs relégués de Fédérale 3	0			1			2		
Clubs accédant au niveau de compétition supérieur à la Régionale 1	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Pour la Régionale 1 – Ligue des Hauts de FRANCE									
Accède au niveau supérieur de compétition	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Relégués de Fédérale 3	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Relégués en Régionale 2	1	1	1	2	1	1	3	2	1
Accède de Régionale 2	1	2	3	1	1	2	1	1	1
Pour la Régionale 2 – Ligue des Hauts de France									
Accède en Régionale 1	1	2	3	1	1	2	1	1	1
Relégués de Régionale 1	1	1	1	2	1	1	3	2	1
Relégués en Promotion de Régionale 2	1	1	1	2	1	1	3	2	1
Accède de Promotion de Régionale 2	1	2	3	1	1	2	1	1	1
Pour la Promotion de Régionale 2 – Ligue des Hauts de France									
Accède en Régionale 2	1	2	3	1	1	2	1	1	1
Relégués de Régionale 2	1	1	1	2	1	1	3	2	1
Relégués en Régionale 3	1	1	1	2	1	1	3	2	1
Accède de Régionale 3	1	2	3	1	1	2	1	1	1
Pour la Régionale 3 – Ligue des Hauts de France									
Accède en Promotion de Régionale 2	1	2	3	1	1	2	1	1	1
Relégués de Promotion de régionale 2	1	1	1	2	1	1	3	2	1

b. *Précisions utiles sur les règlements généraux*

- *Modifications du calendrier*

Il est fait application des articles 312 et 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Toute demande de modification doit être réalisée au moyen de la fonctionnalité disponible sur Oval-e et avec l'accord des clubs.

- *Précission sur les reports de matchs*

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celle reprises à l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R. : Une rencontre prévue au calendrier officiel peut être reportée sur décision du Président de la

Commission des Epreuves compétente dès lors qu'une telle décision est fondée sur des motifs légitimes tenant à la préservation de l'équité de la compétition et/ou à son intégrité.

Une rencontre peut également être reportée par le Président de la Commission des Epreuves compétente, sur demande motivée d'une association participante et accompagnée des observations écrites de l'association adverse. Après réception de la demande, le Président de la Commission des Epreuves compétente peut reporter la rencontre soit à la première date de repli disponible au calendrier, soit à la prochaine date de repos disponible sous réserve de l'accord exprès des associations participantes.

A défaut de telles dates, la rencontre peut, sur demande exprès et concordante desdites associations, être reprogrammée sur toute autre date dans le respect des dispositions de l'article 230-2 des présents règlements. Dans le cas où la rencontre ne peut pas être reprogrammée, il est fait application des dispositions de l'article 341-3 des présents règlements.

Si l'association adverse ne répond pas dans un délai raisonnable aux sollicitations relatives au report d'un match, il est fait application des dispositions de l'article 342-1 des présents règlements. »

Attention : l'ordre des rattrapages est celui des matchs reportés.

Une rencontre reportée par la Commission des Epreuves peut être reportée sans limite du nombre de reports.

Attention : tous reports réglementaires (arrêté municipal ; décision régalienne ; décision d'un officiel de match …) sera toujours d'une priorité plus forte qu'un report acté par un accord entre clubs et ce, quel que soit la chronologie des rencontres concernées.

- *Précission sur les forfaits, matchs à effectif incomplet et effctifs insuffisants*

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, ***Réserves Régionales 2*** et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X
- Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

Conséquences sur le classement :

- Points « terrain » :
 - Equipe responsable du forfait : 0 point ou – 2 points (art. 341-1)
 - Equipe non responsable du forfait : 3 points ou 4 points (art. 341-1)
- Points de « bonus » :
 - Equipe non responsable du forfait : 1 point (art. 341-1)
- Points de marque :
 - Equipe responsable du forfait : 0 point
 - Equipe non responsable du forfait : 25 points

• ***Dernières journées*** :

Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase qualificative précédant une phase finale entraînera, pour l'équipe responsable du forfait, sa non-qualification pour les phases finales, y compris régionales, du Championnat de France ou du Challenge de France.

• ***Phase finale*** :

Si le forfait concerne une équipe « UNE » et intervient lors de l'une des journées de phase finale, l'équipe concernée par le forfait ne peut pas accéder à la compétition supérieure.